

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la **MAISON DES ASSOCIATIONS**, salle Balzac
(indisponibilité de la salle du Conseil municipal pour cause de travaux)

JEUDI 12 JANVIER 2023
À 20 h 00

Affiché, le 6 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ❖ Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22
- ❖ Modification du montant de reversement de la taxe d'aménagement
- ❖ Projet groupe scolaire pour 2023
- ❖ Ouverture de crédits sur le budget 2023
- ❖ Revalorisation de la participation pour occupation des locaux par l'ALSH
- ❖ Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors commune (ULIS)
- ❖ Rapport des commissions
- ❖ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquet-Jouzeau

